

REGLEMENT INTERIEUR FEILLENS REPLONGES BASKET BALL

Feillens Replonges Basket Ball est affilié à la FFBB. C'est une association Loi de 1901. Elle a pour finalité la pratique et le développement du basketball et de permettre à tous d'évoluer au plus haut niveau de compétition tout en donnant la possibilité aux autres d'évoluer à leur niveau

L'adhésion au club « FEILLENS-REPLONGES BASKET BALL » engage le licencié ainsi que ses représentants légaux si celui-ci est mineur, à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.

L'ADHESION

Toute personne demandant son adhésion à FRBB devra :

- Satisfaire à la visite médicale ou au questionnaire de santé.
- S'acquitter de sa cotisation : il sera effectué, lors de la demande de licence en ligne, la totalité de la cotisation ou en 3 fois sans frais. Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année quelqu'un soit le motif.
- Accepter sans réserve le présent règlement.

Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements ni aux compétitions à l'exception des manifestations organisées et lors des essais éventuels de fin ou de début de saison.

Un mois après le début de la saison, le futur joueur n'ayant pas fait sa demande de pré-inscription en ligne et renvoyé celle-ci au club avec tous les documents demandés, ne sera plus autorisé à participer aux entraînements.

La validation de la licence par le joueur vaut accord de la diffusion d'image sur le site Internet du club et tous autres moyens de communications.

Article 1 – Organisation du club :

Le club de basket est géré par des bénévoles. En aucun cas le club ne fournit, en contre-partie du paiement de la licence, une prestation de services. Le club participe financièrement aux frais de fonctionnement des salles de sport qui lui sont mises à disposition par les collectivités et il est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués.

Le club de basket Feillens – Replonges Basket-Ball est administré par un Conseil d'Administration composé de 15 membres dont est issu le Bureau du club.

La gestion du club se divise à ce jour en commissions :

- Commission Sportive,
- Commission Sponsoring,
- Commission Intendance,
- Commission Manifestations,
- Commission Communication,
- Commission planning table de marque

Chaque commission est représentée par un membre référent qui centralise la communication et pilote les actions de chaque commission.

Article 2 - Entraînement :

Les parents amenant les jeunes joueurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur. Le jeune est placé sous la responsabilité de l'entraîneur à partir de l'heure de début de l'entraînement jusqu'à la fin de celui-ci.

Pour les catégories U7, U9, U11, U13, le joueur sera récupéré impérativement à la salle après l'entraînement par les parents. Le club ne peut être tenu responsable si votre enfant part seul. Dans le cadre où les parents, les représentants légaux d'enfants mineurs décideront de déléguer la récupération de leurs enfants à un tiers, ils seront dans l'obligation d'indiquer aux entraîneurs, les personnes pouvant assumer cette tâche durant la saison.

Les entraîneurs sont tenus d'être présents durant la plage horaire des entraînements. En cas d'absence ou de retard, ils seront tenus d'en informer le responsable de la commission sportive.

Les joueurs se doivent de respecter les horaires d'entraînements définis par le club en début de saison ou bien modifiés de manière exceptionnelle par les entraîneurs qui auront préalablement averti les participants. De plus, tout retard ou absence devront être annoncés à l'entraîneur par anticipation pour faciliter l'organisation du travail collectif.

A chaque entraînement, les joueurs doivent être munis d'une tenue de sport permettant une bonne pratique du basket (short, tee-shirt, baskets propres dédiées à la pratique du sport en salle, cheveux attachés). D'une manière générale, les joueurs devront porter une tenue correcte.

Une gourde sera également apportée à chaque entraînement et match par chaque licencié afin d'éviter les va et vient dans les sanitaires.

Chaque joueur est invité à utiliser les douches mises à disposition dans les vestiaires, sans laisser derrière lui gel douche ou autre, en respectant les lieux pour que chaque équipe puisse les utiliser.

Par ailleurs, les joueurs doivent se présenter aux entraînements sans bijoux pour éviter tout risque de blessures mais également de perte ou de vol dont le club décline toute responsabilité.

Article 3 - Matches :

Les entraîneurs, la commission sportive sont responsables de la composition des équipes pour la saison à venir. Ils peuvent être amenés à la modifier pour garder l'homogénéité de l'effectif en respect des règlements sportifs applicables à la catégorie.

Les horaires des matches sont communiqués sur les conversations internes au club, mais peuvent également être consultés sur le site du club et sur Sport Easy. Pour les matches en déplacement, les horaires de départ communiqués par les entraîneurs doivent être respectés.

Les déplacements sont effectués à tour de rôle par les parents avec leur véhicule, selon le calendrier établi en début de saison par le responsable d'équipe.

Le contrat d'assurance des accompagnant doit permettre le transport de tiers. Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valide, respecter le code de la route et ne pas être sous l'emprise de l'alcool et stupéfiant. Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.

En cas d'indisponibilité, le joueur ou ses représentants légaux doivent prévenir suffisamment tôt le responsable d'équipe et trouver lui-même un remplaçant pour les déplacements.

Les absences répétées aux entraînements et aux matchs sans justificatif, peuvent être sanctionnées par la non-participation au match suivant (à l'appréciation de l'entraîneur et en accord avec la commission sportive du club).

Dans chaque équipe, sera désigné un responsable d'équipe (joueur ou représentant légal dans le cadre de licenciés mineurs) dont le rôle est d'être un relais et de favoriser la communication entre l'équipe, les représentants légaux et les dirigeants. Il aura comme responsabilité notamment l'organisation matérielle de l'équipe (licences, maillots de match notamment,), le rappel des horaires de match ainsi que la mise en place du planning (voiture, gouter, lavage maillots).

Une tenue de match est mise à disposition pour chaque équipe, uniquement dans le cadre des compétitions. Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu, le lavage sera assuré par un joueur de l'équipe à tour de rôle. En aucun cas les tenues servent lors des entraînements.

Article 4 - Locaux et Matériels :

Les joueurs doivent obligatoirement laisser en état de propreté les vestiaires, locaux et abords du terrain, dans les salles utilisées par le club ou celles des clubs adverses.

Les déplacements à l'intérieur du gymnase et dans les vestiaires se déroulent dans le calme. La mise en place de matériels sportifs ainsi que le rangement sont l'affaire de tous après chaque entraînement.

Article 5 - Implication :

Chaque licencié ou représentant légal pour les licenciés mineurs sera amené à assurer une ou plusieurs tâches au sein du club (arbitrage, tenue de table...) La présence des joueurs ou parents s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu, de la vie en communauté et permet une organisation optimale de chaque événement sportif. Dans ce cadre, des plannings seront établis et transmis par le responsable d'équipe. Ceux-ci sont visibles sur le site du club.

En cas d'indisponibilité, les personnes désignées doivent prévoir eux-mêmes leur remplacement en informant le responsable de son équipe.

L'implication des licenciés et des représentants légaux de notre association s'étend également aux différentes manifestations organisées par le club permettant une stabilité financière. Cette participation permet également d'améliorer et de favoriser le lien social, l'entente entre chacun.

L'engagement de tous est important, souhaité et attendu.

Article 6 -Comportement :

La pratique du basket implique une envie de progresser donc de régularité d'entraînement. La compétition fait partie de l'éducation sportive. Elle n'est pas obligatoire. Néanmoins, à défaut d'une raison motivée, chaque pratiquant peut être amené à disputer des rencontres organisées, à domicile mais aussi à l'extérieur, dans le cadre d'un calendrier préétabli. Le joueur doit donc se rendre disponible pour y participer.

Les adhérents s'engagent à ne jamais remettre en cause ou critiquer les résultats d'une compétition. En cas de faute constatée, il appartient uniquement aux entraîneurs ou coachs d'intervenir auprès des instances référentes.

Chaque licencié doit adopter une attitude sportive. Il doit respecter les arbitres, ses adversaires, ses partenaires, les entraîneurs et coachs, et toutes les personnes qui se trouvent aux abords du terrain ainsi que les règles de jeu. Toute attitude jugée dégradante et engageant l'image du club pourra être sanctionnée.

Le Conseil d'Administration de l'association exigera d'un licencié le remboursement au club de toute amende due à une faute technique ou autre. Si le responsable est mineur, le remboursement sera sollicité auprès des parents ou responsables légaux.

Le non-règlement de ces amendes, entraînerait la suspension de la licence jusqu'à rétablissement du remboursement.

Les parents, les supporters, les licenciés s'engagent à encourager les équipes dans un état d'esprit sportif.

Il est demandé à chaque licencié ou à ses représentants légaux, accompagnateur, supporter, d'avoir une attitude exemplaire sur le terrain et aux abords. Toute personne ayant un comportement malveillant, irrespectueux pourra se voir exclu sur le champ par le Responsable de Salle ou tout autre représentant du Bureau du club FRBB.

Il est ainsi établi dans les statuts du club FRBB, que tout comportement jugé inapproprié de la part d'un licencié, pourra entraîner son exclusion après délibération du Conseil d'Administration.

« Ce présent règlement se veut être le symbole de l'esprit de solidarité, de convivialité, de sportivité et de respect envers l'ensemble des intervenants de notre sport. Il est du devoir de chacun d'en être le vecteur pour favoriser le bon fonctionnement de notre club et son développement. »

Lucie Dumontet

Yoann Driol

Co-Président pour le club du [FRBB](#)